



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 11/09/2025 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Oliver BARRE, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Guy LAYRAC, Elisabeth FAYEL, Elodie FERRIERES, Jérôme BONY

Membres du conseil absents : Patricia PANISSIE (pouvoir à Valérie QUINTARD)

Secrétaire de séance : Elisabeth FAYEL

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents :** 10 / **représentés :** 1

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 3 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 3 juillet 2025**
- **Admissions en non valeur**
- **ENT école de Lunel**
- **Location de vaisselle aux administrés**
- **DM n°2 section Investissement / ligne pour le schéma directeur d'assainissement et eau de pluie**
- **Convention ADOC 12 pour les 3 prochaines années**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION ADOPTEE

Admission en non valeurs de produits irrécouvrables- N° 2025-09-01

Le comptable public de la Trésorerie de Decazeville indique qu'il n'a pu recouvrer le titre de 2013 porté sur l'état ci-dessous pour le motif suivant : clôture insuffisance actif sur Redressement Judiciaire – Liquidation Judiciaire. Il demande donc l'admission en non valeurs du titre figurant sur la liste ci-dessous.

Vu l'état proposé par le comptable au Conseil Municipal,

- Il est accordé décharge au comptable de la somme sur l'état annexé pour un montant de 1200€.

Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2013	T-104	GROUPE MC CHRISTIAN M	1 200,00	1 200,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
				1 200,00	

Adhésion à l'ENT Occitanie pour l'école municipale de Saint-Félix-de-Lunel – N° 2025-09-02

M. le maire rapporte que l'institutrice de l'école municipale lui a demandé l'adhésion à la plateforme ENT Occitanie qui facilite les échanges entre l'instituteur, les parents et les enfants scolarisés.

L'assemblée se questionne sur l'accord et la concertation avec les parents, sur le fait que tous les parents d'élèves ont chez eux un support informatique, mais s'accorde à répondre favorablement à la demande de l'institutrice.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE,

- D'inscrire l'école de Saint Félix de Lunel sur cette plateforme ;
- D'accorder 45 euros par an aux frais d'inscription ;
- De prévoir cette dépense au budget de la commune
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les démarches nécessaires.
-

Location de vaisselle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de deux administrés qui souhaitent emprunter de la vaisselle, à l'occasion de repas de famille. La commune loue depuis 2012 des tables et des chaises, et cela répond à une véritable demande. La demande de location de vaisselle présente dans les deux salles des fêtes est une première. Cette mission semble assez chronophage et les sociétés proposant cette prestation sont nombreuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas louer la vaisselle présente dans les salles des fêtes.

DM n°2 du budget primitif de la commune – n° 2025-09-03

M. le maire rapporte qu'il a été oublié, lors de la construction du budget, de prévoir en Restes à Réalisés les dépenses restantes du Schéma directeur eaux pluviales et eaux usées.

Après échange avec la CCCM il resterait 9000 euros TTC de dépenses pour notre commune.
Aussi il invite à voter la DM suivante, qui ne modifiera pas le montant total de la section d'investissement en dépenses :

INVESTISSEMENT		
D- c/2188	Autres immo corporelles	-9000.00
D – c / 203	Frais d'étude	+9000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte d'apporter la modification présentée ci-dessus sur le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Approbation de la convention avec Adoc 12 pour la transmission et la valorisation de l'occitan à l'école – N°2025-09-04

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la rentrée 2025/2026 est l'occasion de discuter du renouvellement de la convention avec l'association Adoc 12. Cette association pour la transmission et la valorisation de l'occitan dans les écoles de l'Aveyron. Elle intervient hebdomadairement, en convention avec le Conseil départemental et en partenariat avec l'inspection de l'Académie, dans les écoles qui en formulent la demande. L'objectif et l'apprentissage de la langue et de la culture occitane avec des méthodes adaptées à l'âge des élèves. Le maire indique que le coût annuel de ces interventions est de 310 euros pour la classe de Lunel et que la convention est signée pour 3 ans.

Entendu le rapport et lecture faite de la convention, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'apprentissage de la langue et de la culture occitane pour les élèves de Lunel et de signer la convention avec l'association Adoc 12 ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour ces trois prochaines années.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Personnel

M. le maire rapporte les formations à venir pour les agents, le 16 septembre formation « chaîne de dématérialisation des marchés publics » pour la secrétaire générale et formation AIPR pour l'agent technique le 25 septembre (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux, obligatoire depuis 2018) ainsi que le 27 octobre pour l'habilitation électrique.

Baux ruraux

M. le maire rappelle que des baux ruraux sont mis en place pour les exploitants agricoles qui entretiennent et coupent l'herbe sur certaines parcelles communales. Sont exemptées des baux ruraux les parcelles du lotissement. Le détail des baux sont retravaillés pour être signés au 1 octobre 2025.

Cimetières

Dans le cadre de la numérisation des cimetières, les élus décident de la nomenclature à dédier aux concessions et listent les éléments essentiels à renvoyer au SMICA.

Concernant de désherbage, les élus se prononcent sur le choix d'un ré-enherbement du cimetière de St Félix, Valérie QUINTARD et Francis PONS doivent se rendre sur les communes qui ont opté ré-enherbé les allées de leur cimetière pour partager leur expérience et discuter sur les solutions techniques.

Les élus se mettent aussi d'accord pour qu'une aide soit apportée à l'employé communal pour construire dès cet automne des bacs de compostage, un dans chaque cimetière.

Eglise et bâtiments communaux.

Le maire rapporte la réparation récente des cloches de l'église St Félix. L'entreprise qui est intervenue a signalé que l'armoire électrique était en besoin d'être « modernisée » et sécurisée. Un devis a été communiqué, les élus choisissent d'attendre un second devis.

La porte de l'église a besoin d'être lasurée, l'employé communal sera informé de s'en charger.

Les élus décident également de remettre au propre les toilettes publiques de la place des marronniers, peinture, réparation des portes, installation de distributeur de papier, de savon. L'employé communal s'en chargera.

Il est aussi décidé d'acheter les matériaux nécessaires pour que l'employé communal répare les tables et bancs de cette place.

Nettoyage et entretien des espaces publics

Le maire et Valérie Quintard rapportent les plaintes sur l'herbe devant les maisons dans les deux bourgs.

Les élus et le maire décident, comme beaucoup d'autres communes depuis l'interdiction des produits phytosanitaires, de publier un arrêté pour inviter la population à participer à l'effort collectif en s'occupant de l'entretien et du désherbage devant leur habitation.

Terrain de quilles

Le maire informe l'assemblée que le Département a accordé une subvention à la réfection du mur du terrain de quilles. De nouveau devis pour ces travaux sont présentés et semblent plus avantageux, les travaux devraient commencer cet hiver.

Autres aides publiques

M. le maire informe l'assemblée que la commune a perçu le Fonds Départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour un montant de 11 460.64€.

D'autre part, dans le cadre du projet « Ilot Lagarrigue » une demande d'acompte est demandée pour le Fonds Vert d'un montant de 35 000 euros.

Valérie QUINTARD informe les autres élus que le projet « Ilot Lagarrigue » va percevoir du Département le FAL (Fonds d’Action Locale) à hauteur de 15 000 euros.

Bibliothèque

M. le maire explique que les cartes uniques pour les abonnées aux bibliothèques du réseau seront effectives le 15 septembre, avec une seule carte, un abonné peut emprunter des documents dans les 12 bibliothèques du réseau.

Il est aussi évoqué l’installation d’une boîte proche de la bibliothèque pour permettre aux abonnés de déposer les livres à rendre en dehors de la permanence du samedi, l’utilité d’une boîte doit être discutée avec les abonnées de la bibliothèque.

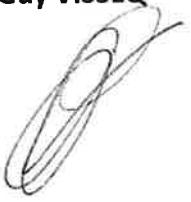
Prochains rdv

M. le maire informe les élus de l’inauguration Cœur de village de Clairvaux le 19 sept.

Valérie quintard présente l’Université des Offices de tourisme qui aura lieu sur notre commune en février 2026.

Le maire rappelle l’invitation à l’assemblée générale des Myosotis le 24 sept à 17h30.

L’ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h40.

<u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 3 juillet 2025	
Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s’il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n’ayant été formulée Monsieur le Maire propose l’arrêt du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025.	
<u>Procès-Verbal arrêté le : 11/09/2025</u>	
Le Maire Guy VISSEQ 	La secrétaire de séance Elisabeth FAYEL 

